

Grille de recevabilité autres chambres

Critères obligatoires

Surfaces	<input type="checkbox"/> Il n'y a pas plus de 4 personnes dans la chambre <input type="checkbox"/> Surface minimum d'une chambre pour 1 personne : 7 m ² <input type="checkbox"/> Surface chambre (hauteur sous plafond minimum de 2,20m et de 1,80m sous rampant) : minimum 10 m ² pour 2 personnes + 3 m ² par personne supplémentaire
Critères Généraux	<input type="checkbox"/> Les fenêtres s'ouvrent sur l'extérieur <input type="checkbox"/> Les pièces disposent d'une bonne exposition et d'une luminosité naturelle (lumière suffisante pour des activités courantes) <input type="checkbox"/> Les sols, murs (intérieurs et extérieurs) et plafonds sont en bon état, assurant une parfaite insonorisation et étanchéité (parquets, carrelages, revêtements plastiques, dallages, moquettes...) Les matériaux traditionnels sont conservés dans la mesure où ils offrent toutes garanties de confort et d'isolation thermique et acoustique <input type="checkbox"/> Eau chaude et eau froide obligatoire à toute heure sur tous les équipements <input type="checkbox"/> Les chambres et les pièces dédiées au petit-déjeuner et à la détente disposent d'un moyen de chauffage fixe assurant une température minimale de 19 ° quelque soit la période de location (chauffage d'appoint type bain d'huile non recevable) <input type="checkbox"/> Il n'y a pas d'odeur désagréable dans les pièces <input type="checkbox"/> Il y a un espace réservé à la clientèle ou commun avec le propriétaire <input type="checkbox"/> Le mobilier est en bon état, propre et harmonisé et en proportion avec la capacité d'accueil
Chambre(s)	<input type="checkbox"/> La dimension des lits est respectée (80 × 190 pour 1 pers et 140 × 190 pour 2 pers) <input type="checkbox"/> Les sommiers et matelas sont de bonne qualité (sommier métallique non recevable) <input type="checkbox"/> Un traversin ou un oreiller par personne <input type="checkbox"/> Deux couvertures ou une couette par lit <input type="checkbox"/> Les draps, housses de couettes et taies sont de bonne qualité <input type="checkbox"/> Matelas et oreillers ou traversins protégés par des alaises ou des housses amovibles <input type="checkbox"/> Un chevet avec lampe accessible par chaque occupant (si lits jumeaux, possibilité chevet et lampe entre les deux couchages) <input type="checkbox"/> Une chaise, un fauteuil ou valet de nuit par chambre <input type="checkbox"/> Portant avec cintres (un rangement : portant au minimum pour chaque chambre) <input type="checkbox"/> Il y a un système d'occultation (rideaux, stores occultants ou volets) <input type="checkbox"/> Propreté irréprochable et parfait état de la literie, du mobilier, des sols, plafonds, murs...
Sanitaire(s)	<input type="checkbox"/> La salle d'eau ou salle de bains peut être commune à deux chambres <input type="checkbox"/> Ventilation haute et basse (bouche d'aération munie d'une grille) <input type="checkbox"/> Une douche avec rideau ou cabine de douche intégrale ou une baignoire avec système de douche et rideau <input type="checkbox"/> Porte-serviettes, miroir, tablette ou plan, poubelle de salle de bains, tapis de bains, patères, prise de courant (dans la pièce ou derrière la porte) <input type="checkbox"/> Eclairage par plafonnier ou point lumineux au-dessus du lavabo <input type="checkbox"/> Un lavabo et douche ou baignoire avec eau chaude <input type="checkbox"/> WC (peut être commun avec 2 chambres) avec lunette et abattant, brosse, dévidoir à papier et poubelle <input type="checkbox"/> Propreté irréprochable et parfait état des sanitaires, WC, du mobilier, des sols, plafonds, murs...
Petit-Déjeuner	<input type="checkbox"/> Possibilité de le prendre dans l'espace dédié au petit-déjeuner ou dans la chambre (à l'initiative du propriétaire) <input type="checkbox"/> Composition du petit-déjeuner : Classique (café, thé, chocolat, lait, pain, beurre, confiture, etc.) <input type="checkbox"/> La vaisselle, la verrerie et les couverts sont assortis (vaisselle non dépareillée et non ébréchée) <input type="checkbox"/> Le linge de table est de bonne qualité et le mobilier est en bon état, propre et harmonisé
Linge, ménage et entretien	<input type="checkbox"/> Linge de toilette de bonne qualité : un drap de bains et une serviette par personne changés deux fois par semaine <input type="checkbox"/> Savonnette et shampoing par personne et renouvelés entre chaque location (distributeur savon et shampoing acceptés) <input type="checkbox"/> Le ménage est effectué deux fois par semaine
Accueil et relations clientèle	<input type="checkbox"/> Libre accès aux chambres pendant le séjour (le propriétaire doit organiser l'accès aux chambres en cas d'absence ponctuelle en mettant à disposition un trousseau de clés ou autre moyen à sa convenance) <input type="checkbox"/> Mise à disposition des dépliants et brochures d'informations locales pratiques et touristiques de l'année en cours

Extérieurs et Sécurité

Signalétique :

- Les tarifs (nuit, petit-déjeuner, taxe de séjour) doivent être affichés pour chaque chambre et détaillés, à l'extérieur de la structure et à l'intérieur de la chambre conformément à la réglementation en vigueur.

Accès :

- L'accès jusqu'à la structure est carrossable.
- Cheminement depuis le stationnement à l'entrée de la structure jusqu'à la chambre éclairé la nuit.
- L'accès à la chambre ne peut se faire par une remise ou un garage.
- Emplacement de voiture à proximité

Nuisances :

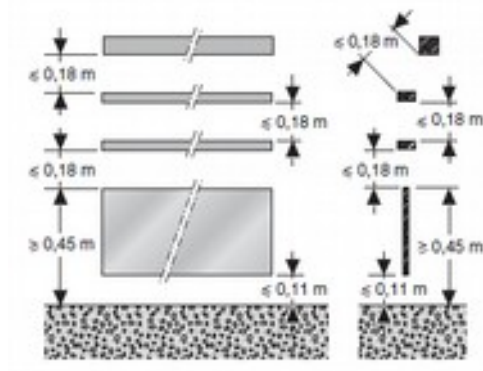
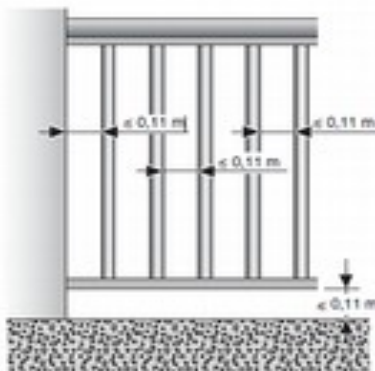
- Il n'y a pas de nuisances à proximité (telles que : aéroport, déchetterie, gare, ligne SNCF, route à circulation...)

Etat du bâtiment :

- Les toitures sont en bon état. On refusera : fibrociment, tôle ondulée
- Les façades sont en bon état et propres. Les abords du bâtiment sont propres et non encombrés.

Sécurité :

- Si accès à un espace cuisine, les installations de gaz et d'électricité doivent être en parfait état de fonctionnement et offrent toutes les garanties de sécurité pour les usagers.
- Si table de cuisson ou four à gaz : vérification de la date de validité du tuyau.
- Toutes les ampoules doivent être couvertes.
- Tout lieu d'habitation doit être équipé au moins d'un détecteur autonome avertisseur de fumée normalisé (CE-NF EN 14604) depuis le 8 mars 2015. Celui-ci doit être installé dans les parties privatives de chaque logement, de préférence dans les couloirs et les dégagements desservant les chambres.
- Rampe sécurisée si accès d'une pièce par un escalier de meunier. Hauteur de rambarde d'un escalier : 1 m
- Espacement entre les vides d'un barreaudage à respecter pour les rampes d'escalier :



Espacement entre les vides d'un barreaudage vertical

Espacement entre les vides d'un barreaudage horizontal

- Barre d'appui obligatoire si hauteur de fenêtre inférieure à 0,90 m à partir du sol
- Les piscines doivent être pourvues d'un dispositif de sécurité normalisé visant à prévenir le risque de noyade